



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2024-013

PUBLIÉ LE 8 JANVIER 2024

Sommaire

Préfecture Aveyron / Direction de la Citoyennete et de la legalite

12-2024-01-05-00002 - Arrêté préfectoral portant adhésion de la commune de Tayrac au syndicat mixte d'alimentation en eau potable du Viaur (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2024-01-05-00002

Arrêté préfectoral portant adhésion de la
commune de Tayrac au syndicat mixte
d'alimentation en eau potable du Viaur



Arrêté n°

du 5 janvier 2024

Objet : Arrêté portant adhésion de la commune de Tayrac au syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) du Viaur.

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU TARN
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1617-1 et suivants ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 17 novembre 1955 autorisant la création du syndicat d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Viaur ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2006-171-4 du 20 juin 2006 portant modification des statuts du SIAEP du Viaur ;
- VU** l'arrêté du préfet du Tarn du 28 décembre 2017 portant modification des compétences de la communauté de communes du Carmausin-Ségala ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°12-2019-03-07-004 du 7 mars 2019 portant transformation du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Viaur en syndicat mixte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°12-2021-09-30-00003 du 30 septembre 2021 modifiant les statuts du syndicat mixte d'alimentation en eau potable du Viaur ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°12-2023-07-28-00002 du 28 juillet 2023 portant adhésion de la commune de Centrés au syndicat mixte d'alimentation en eau potable du Viaur ;
- VU** la délibération du conseil municipal de Tayrac en date du 29 mars 2023 demandant l'adhésion de la commune au SMAEP du Viaur ;
- VU** la délibération du conseil syndical en date du 27 septembre 2023 relative à l'adhésion de la commune de Tayrac au SMAEP du Viaur ;
- VU** la délibération du conseil municipal de :

- Cabanès	du 9 novembre 2023
- Camjac	du 3 novembre 2023
- Castelmary	du 20 novembre 2023
- Centrés	du 26 octobre 2023
- Crespin	du 13 octobre 2023
- Naucelle	du 6 décembre 2023

- Quins	du 27 novembre 2023
- Saint-Just-Sur-Viaur	du 15 novembre 2023
- Tauriac-de-Naucelle	du 6 décembre 2023

approuvant l'adhésion de la commune de Tayrac au SMAEP du Viaur ;

VU la délibération du conseil de la communauté de communes Carmausin Ségala en date du 16 novembre 2023 approuvant l'adhésion de la commune de Tayrac au SMAEP du VIAUR ;

Considérant que les conditions de majorité requises sont acquises ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des préfectures de l'Aveyron et du Tarn ;

- A R R E T E N T -

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 17 novembre 1955 autorisant la création du syndicat d'alimentation en eau potable (SIAEP) du Viaur est modifié comme suit :

Le SMAEP du Viaur est composé :

- des communes de Cabanès, Camjac, Castelmary, Centrés, Crespin, Naucelle, Quins, Saint-Just-sur-Viaur, Tauriac-de-Naucelle et Tayrac,
- de la communauté de communes Carmausin Ségala en représentation-substitution pour les communes de Pampelonne et Tanus

Article 2 : Les secrétaires généraux des préfectures de l'Aveyron et du Tarn, le sous-préfet de Villefranche de Rouergue, la directrice départementale des finances publiques et le président du syndicat mixte d'alimentation en eau potable du Viaur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont il sera fait mention aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Aveyron et du Tarn.

Fait à Rodez, le 5 janvier 2024

**Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale**

Véronique ORTET

Fait à Albi, le 19 décembre 2023

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général**

Sébastien SIMOES